

**La Fédération des Associations pour la Promotion du
Numérique en Afrique – APNA et ses partenaires
organisent le concours**



Edition 2026

1. La dénomination et l'objectifs du concours

Nom : *Afri'Tech Challenge Edition 2026*

Slogan : *Notre problème, ma solution*

La Fédération des Associations pour la Promotion du Numérique en Afrique – APNA, organise la 3^e édition du concours **AFRITECH CHALLENGE EDITION 2026**.

Les objectifs de ce concours sont :

- Mettre en lumière les acteurs du numérique en Afrique et leur permettre de proposer des solutions aux problématiques du continent.
- Sensibiliser sur les solutions numériques
- Montrer que le numérique peut être une solution aux problèmes
- Récompenser les jeunes entrepreneurs et innovant dans le domaine du numérique
- Mettre en avant les talents du numérique en Afrique
- Favoriser (agir pour) l'emploi et les opportunités professionnelles.
- Stimuler l'entrepreneuriat

2. Thème du concours

Cette édition ne fixe aucun thème imposé et aucune technologie obligatoire. Contrairement aux éditions précédentes (centrées sur l'Intelligence Artificielle et la Cybersécurité), le concours 2026 adopte une approche « problème d'abord » : chaque candidat part d'un **problème réel** qu'il vit ou observe dans son quotidien, sa communauté ou son milieu, et propose une **solution numérique** pour y répondre.

La finalité attendue est l'impact social et économique local : des solutions utiles, qui améliorent concrètement la vie des populations, créent de l'emploi et contribuent au développement du continent.

Tous les domaines du numérique sont éligibles, notamment : la programmation informatique, le développement web et mobile, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la donnée (data), l'Internet des objets (IoT) et la domotique, entre autres.

Les outils d'intelligence artificielle peuvent être utilisés pour réaliser le projet, mais le candidat doit être capable **d'expliquer clairement le processus, le résultat obtenu et d'en indiquer les sources**.

Le jury portera une attention particulière aux projets innovants, notamment en termes de simplicité et d'ingéniosité, d'ancrage dans un besoin réel, de coût de conception et de mise en œuvre technique et industrielle. Le recours aux technologies open source sera fortement apprécié.

3. Les participants et les conditions de participation

- Le concours est ouvert aux personnes âgées de **15 à 40 ans** :
- Les participants doivent **résider sur le territoire africain**.
- Les projets devront impérativement être rédigés en **langue française ou anglaise**.
- La participation peut se faire à titre **individuel** ou à titre **collectif** (collectif de 4 personnes maximum).
- Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours.

Ce concours sera réalisé en partenariat avec les entreprises ou structures qui s'associeront à Fédération des Associations pour la Promotion du Numérique en Afrique - APNA.

Toute communication sur le concours et les résultats mentionneront les partenaires.

Le cahier des charges, comprenant le règlement complet du présent concours, peut être obtenu sur simple demande écrite adressée par email à afritech-challenge@apna-asso.org ou via le site internet <https://afritechchallenge.org/>

4. Modalités d'inscription au concours

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours en contactant l'Association APNA via le site internet <https://afritechchallenge.org/candidature> ou par courriel afritech-challenge@apna-asso.org et en complétant le formulaire d'inscription qui sera alors transmis via le site internet www.afritechchallenge.org.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **30/08/2026 à minuit GMT**.

Un courriel de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription.

Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des documents présentant le projet.

La fédération des Associations pour la Promotion du Numérique en Afrique – APNA se réserve le droit d'exclure du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement.

Toute déclaration qui s'avérerait fausse entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Seront éliminés du concours les projets non conformes au cahier des charges, reçus en mauvais état, reçus hors délai ou présentant un aspect litigieux.

5. Les projets

Le projet doit répondre à un problème concret identifié par le candidat dans son environnement, à travers une solution numérique. À titre d'illustration, et sans que cette liste soit limitative :

- **Santé** : outil de rappel et de suivi de traitement, plateforme d'accès à l'information médicale en zone rurale ;
- **Agriculture** : plateforme reliant les producteurs aux marchés, outil de prévision ou d'optimisation des rendements ;
- **Administration** : dématérialisation d'une démarche administrative, prise de rendez-vous en ligne, suivi de dossier ;
- **Éducation** : plateforme de ressources pédagogiques, tutorat, apprentissage à distance ;
- **Sécurité** : système d'alerte communautaire, signalement et prévention ;
- **Emploi et économie** : mise en relation, place de marché de services locaux, inclusion financière ;
- **Citoyenneté et démocratie** : plateforme de participation, de transparence ou d'accès à l'information publique.

Les projets seront évalués selon la grille de notation définie à la section « Le jury et la détermination des gagnants ». Les finalistes disposeront de 10 minutes maximum pour présenter leur projet devant le jury

Les projets doivent être envoyés le **30/08/2026 à minuit GMT** au plus tard, par courriel ou via **le formulaire qui sera mis à disposition par l'association.**

Les projets se composent comme suit :

- Note conceptuelle du projet en utilisant le Canva mis à disposition
- Descriptif technique
- Curriculum vitae du ou des participant(s)

6. La propriété intellectuelle et industrielle

6.1 La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la création reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment à l'Association ce qui suit :

- Le projet n'a pas été présentée dans le cadre de toute autre compétition ou forum, ni par écrit, ni par oral ;
- Le participant ou collectif de participants est l'auteur exclusif de la création ;
- Le projet ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- A la date de présentation du projet, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création ;
- La création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

•
Le participant dégage l'Association de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément l'Association du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

6.2 Dans le cas où l'Association et/ou ses partenaires décident de produire ou de faire produire directement ou par l'intermédiaire de tiers, un projet gagnant, ou un autre projet qui aura été proposé par un participant dans le cadre du concours, un contrat d'édition de modèle sera alors signé avec le ou les créateurs de l'œuvre, lesquels demeureront titulaires du droit d'auteur.

L'auteur sera impliqué dans la mise en œuvre de tel projet. Les modalités en seront définies dans un contrat.

6.3 Les participants autorisent expressément L'Association, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV, etc.) et autorise l'APNA, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours.

7. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury est composé de représentants l'Association, d'experts du monde numérique et partenaires de l'APNA. Sa composition sera déterminée d'un commun accord entre Fédération des Associations pour la Promotion du Numérique en Afrique – APNA et ses partenaires dans le cadre du concours.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours et trancher en dernier ressort tout cas litigieux. Le jury se réunira afin d'élire le 1er prix.

La grille de notation du jury prendra en compte : La présentation, l'innovation, la faisabilité et éventuellement le vote des internautes en cas de sollicitation de ces derniers.

La grille de notation est la suivante (sur 200 points) :

Pour le jury (160 points)

www.afritechchallenge.org

afritech-challenge@apna-asso.org

- PoC ou démo - 40 points
- Qualité et clarté de la présentation - 25 pts
- Pertinence et ancrage local (le projet répond à un problème réel) - 25 pts
- Impact social et économique - 25 pts
- Innovation et ingéniosité - 25 pts
- Faisabilité technique et coût de déploiement - 20 pts

Pour le public (40 points)

Le vote des internautes pourra être pris en compte à titre de bonus, sans excéder 40 points.

8. Les récompenses et la remise des prix

L'édition 2026 attribue un prix unique. Les dotations partenaires sont à reconfirmer selon les partenariats 2026.

Grand Prix Afri'Tech Challenge 2026

- Une place pour représenter l'Afri'Tech Challenge au salon Big Tech Africa en Tunisie (13 et 14 octobre 2026) incluant 1 billet d'avion + hébergement
- Un ordinateur reconditionné ;
- Un accompagnement personnalisé par l'APNA et son réseau d'experts ;
- Un coaching assuré par nos partenaires ;
- Et lots partenaires.

Le lauréat bénéficiera en outre de la promotion liée au concours, notamment via les comptes rendus des titres associés, sa présence dans les supports de communication du concours et la presse.

L'Association contactera personnellement le lauréat (ou le collectif) afin de l'informer de son gain. Les informations relatives à la date et au lieu de la remise du prix lui seront transmises ultérieurement.

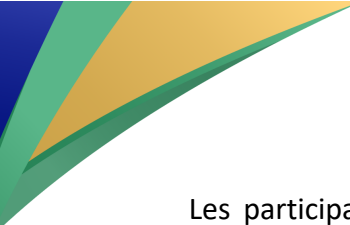
Le ou la lauréat(e) du concours sera annoncé(e) le **18 septembre 2026**.

9. Edition éventuelle des modèles

L'association et ou ses partenaires pourront proposer aux gagnants du 1er prix de produire ou de faire produire son œuvre et éventuellement la commercialiser, sous réserve que le gagnant ait déposé le modèle à ses frais auprès des autorités de propriétés intellectuelles.

10. Le traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association conformément aux dispositions légales en vigueur.



Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à l'Association à l'adresse afritech-challenge@apna-asso ou via le site internet <https://afritechchallenge.org/candidature> Aucun frais ne leur sera demandé.

11. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, l'Association se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

12. Litige

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable sinon devant les juridictions compétentes.